

La «santé participative»



La déclaration d'Alma Ata prône des soins de santé essentiels fondés sur des méthodes et des techniques **pratiques**, scientifiquement valables et socialement **acceptables**. Ces soins de santé sont rendus **accessibles** à toute la communauté avec leur pleine **participation**. Leur coût doit pouvoir être assumé par la communauté et le pays, dans un esprit d'**autoresponsabilité** et d'**autodétermination**.

➤ Avec ses partenaires, Louvain Coopération au Développement vise à améliorer les conditions sanitaires des populations à travers entre autres la mise en place de **mutuelles de santé**. Grâce à la participation des communautés qui constituent elles-mêmes leur mutuelle, un accès rapide à des soins de santé de qualité est assuré. Et cela, sans que les populations ne doivent recourir à des sources de financement les rendant plus vulnérables.